



ALERTE NUISANCES AERIENNES

Sucy-en-Brie, le 16 janvier 2016

Monsieur Victor HAIM
ACNUSA
244 boulevard Saint Germain
75007 Paris

V. Ref. 15/0323

Monsieur,

Nous sommes plusieurs à avoir bien reçu votre courrier relatif à votre décision d'interrompre les rencontres CCE – ACNUSA à Paris-Orly. Comme vous l'écrivez très justement, il n'en émane en effet aucune proposition ni réflexion constructives. Mais la raison que vous invoquez pour cette faiblesse n'est cependant pas la bonne.

Il y a néanmoins plus grave : vous écrivez encore que "*aucun texte de loi n'impose ni même ne prévoit une rencontre régulière de l'ACNUSA avec les CCE*". Vous êtes à nouveau dans l'erreur puisque l'article L227-7 du Code de l'Aviation Civile dispose dans son alinéa 4 que "*L'autorité présente son rapport annuel aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes visés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts*". Devons-nous également vous rappeler vos devoirs, vous qui ne citez que vos droits ?

A une seule occasion depuis votre arrivée à la présidence avons-nous eu la participation d'un membre du Collège : il ne s'est pas privé de mentionner en public qu'il n'était pas d'accord avec vos positions ou décisions.

Nous doutons fort de votre affirmation concernant "*la satisfaction de la grande majorité des plateformes*" : les prochaines semaines permettront d'en savoir davantage à propos des autres plates-formes.

Il est par ailleurs permis de se demander la raison pour laquelle les élus, notamment, ont également délaissé ces réunions : une nouvelle fois, votre explication n'est pas la bonne.

La "concertation" avec une majorité de membres du Collège, qui n'ont pris leurs nouvelles fonctions que depuis quelques semaines seulement, n'a aucune valeur convaincante.

Vous souhaitez, comme d'habitude, des réunions en petit comité, bipartites, avec d'une part les élus, d'autre part, les autorités de l'aéroport, et enfin, les représentants des associations de riverains, selon votre choix. "*Diviser pour mieux régner*". Vous invitez ces derniers à proposer un ordre du jour précis : malheureusement, vous avez également pour habitude de censurer certaines questions et de choisir vous-mêmes les points que vous et vous seul souhaitez évoquer.

Cette situation ne satisfait nullement les élus et les associations de riverains. Heureusement pour les riverains, d'autres structures plus efficaces, plus directes, plus consensuelles se mettent en place pour avancer dans le traitement réel des nuisances aériennes. Serait-ce une remise en cause de l'existence même de l'ACNUSA ?

Avec tous nos regrets pour cette opportunité manquée une fois encore, et ce changement dramatique par rapport à vos prédécesseurs, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments distingués.

Luc OFFENSTEIN

Membre associé ACNUSA
Membre de la CCE - Orly
Président de ANA et OYE349
Vice-président UFCNA

Gérard BOUTHIER

Président de AVEVY
Membre de la CCE - Orly
Vice-président de ANA

Michel van HOEGAERDEN

Membre associé ACNUSA
Membre de la CCE - Orly
Vice-président de ANA et AVEVY
Administrateur UFCNA



Nicolas DURONT-RIGNAN

